



POINT FORT

focus 5/18
septembre

Faire participer la population à la création de valeur ajoutée



Lukas Bühlmann
Directeur d'EspaceSuisse,
Association pour l'aménagement
du territoire.

Le 3 mars 2013, la population suisse a voté en faveur de la loi révisée sur l'aménagement du territoire. Celle-ci est liée à un changement de paradigme: la fin de l'urbanisation vers l'extérieur au profit de l'urbanisation vers l'intérieur. La construction sur des zones de verdure appartient ainsi en grande partie au passé. L'augmentation de la population et les exigences croissantes en matière d'espace doivent trouver leur place dans les zones à bâtir actuelles. De nombreuses villes ont amorcé ce changement de paradigme déjà avant 2013 et commencé à développer leurs lotissements vers l'intérieur. Les friches industrielles largement répandues les ont aidées à cet effet. De grands sites ont pu bénéficier de nouvelles utilisations. De nouveaux quartiers urbains denses, à la qualité souvent élevée, ont vu le jour sur les friches.

La plupart des friches sont aujourd'hui reconverties. Les besoins en matière d'espace doivent donc être satisfaits dans les quartiers existants. C'est bien plus difficile que de construire sur des zones de verdure ou sur des friches industrielles. Tandis qu'on a souvent affaire à un seul propriétaire dans le cas des friches, on doit négocier dans les quartiers avec une multitude de propriétaires poursuivant des intérêts différents. Il y a davantage

de conflits d'utilisation et les gens sont plus enclins à se plaindre.

Afin de satisfaire aux besoins d'espace et de remédier à la crise du logement, il est fréquent que la politique et l'économie exigent une augmentation générale du degré d'utilisation dans les zones à bâtir. Cette revendication part d'une bonne intention mais ne va pas sans problèmes. Tous les espaces ne sont pas adaptés à un accroissement du degré d'utilisation; soit parce qu'ils ne sont pas assez bien desservis, pour des raisons de protection des sites construits ou à cause de la préservation des surfaces vertes. Par conséquent, la densification doit être sur mesure et se faire en étroite collaboration avec les propriétaires fonciers et la population.

En fin de compte, c'est la population qui a le dernier mot à ce propos dans les bureaux de vote. Les chances d'approbation augmentent lorsque celle-ci reconnaît que la densification comporte des avantages, par exemple la valorisation de l'espace public et le développement des transports publics. Mais une densification de qualité possède également un coût. Si elle est exclusivement financée par le biais des revenus fiscaux, la population sera moins disposée à supporter la densification. Les propriétaires fonciers qui profitent de la densification doivent donc aussi participer aux coûts liés à la valorisation du quartier. La compensation de la plus-value constitue l'instrument à cet effet. Les cantons feraient bien de permettre cette compensation aux villes et aux communes.

Chère lectrice, cher lecteur,

Le «Radar des villes 2030» l'a montré: les exécutifs des villes considèrent le développement urbain comme un grand défi et y voient dans le même temps des opportunités et une marge de manœuvre. Après le oui de la population à la loi révisée sur l'aménagement du territoire, il existe en outre une pression pour agir en vue d'une densification sensée. Cela a conduit l'Union des villes suisses à considérer plus en détail cette thématique.

L'étude «Urbanisation vers l'intérieur dans les villes» montre des facteurs de succès et des obstacles. Et elle révèle une chose essentielle: la densification change notre cohabitation. Si toutefois l'urbanisation n'intervient pas uniquement selon des critères de construction, mais également en tenant compte des liaisons de transport, de l'aménagement des espaces extérieurs ou de prescriptions d'utilisation judicieuses, l'habitat dense peut aussi être de qualité.

En vous souhaitant bonne lecture!

Sommaire

- Point fort 1
- Interview 2
- Le thème 3
- Session et procédures de consultation 4
- L'UVS dans la ligne de mire 5
- Agenda 6

INTERVIEW

«Le développement urbain revient dans les discussions stratégiques»



Paul Remund
Maire d'Opfikon

Paul Remund a 60 ans, est marié et père d'un fils adulte. Il est commerçant indépendant et habite depuis 25 ans à Opfikon. Il a grandi à Wallisellen. Ce politicien du PLR commence son troisième mandat en tant que maire d'Opfikon, une commune parlementaire de 20 000 habitantes et habitants située dans la région de l'aéroport de Zurich. Auparavant, il exerçait déjà une activité politique puisqu'il présida la commission de vérification des comptes d'Opfikon durant huit ans. Pendant son temps libre, Paul Remund aime skier et faire du vélo. Il est par ailleurs un grand fan du FCZ et du ZSC.

Il y a vingt ans, Opfikon comptait quelque 11 000 habitantes et habitants, ils sont près du double aujourd'hui. Malédiction ou bénédiction pour la ville?

Ni l'un ni l'autre. Tout n'est pas blanc ou noir, il y a également des nuances ou des zones grises dans lesquelles nous nous déplaçons. La croissance rapide offre de nombreuses opportunités que nous voulons saisir mais aussi des défis que nous relevons volontiers. Je voudrais souligner comme opportunité une particularité d'Opfikon qui n'aurait jamais été possible sans l'apparition rapide de notre nouveau quartier de Glattpark: il s'agit de la coexistence de l'ancien centre rural du village d'Opfikon et du quartier urbain de Glattpark au sein d'un petit territoire citadin. De là naissent également les défis. Il est logique que vivent à Glattpark des personnes qui fonctionnent autrement que celles du «vieux» Opfikon. Encourager l'identification de la population avec la ville d'Opfikon dans tous les quartiers est l'objectif suprême du concept «Développement urbain 2012+».

À Glattpark, un quartier voit le jour avec des logements, des emplois, une école et un parc incluant un lac. Un quartier de bureaux était prévu à l'origine. Pourquoi la ville a-t-elle changé de stratégie?

Afin d'empêcher la construction d'un parc de bureaux, une initiative populaire a demandé en 1991 de redéfinir toute la zone comme zone de réserve. Le terrain n'aurait plus pu être construit jusqu'à l'épuisement des autres zones

à bâtir. L'initiative a été rejetée mais la contre-proposition acceptée: le règlement révisé sur les zones et les constructions prévoyait une densité de construction plus faible ainsi qu'un mélange d'utilisations résidentielles et professionnelles. En complément, des prescriptions de construction spéciales furent élaborées. La votation populaire marqua le coup d'envoi pour la planification du quartier actuel de Glattpark.

Le projet est-il rentable d'un point de vue financier pour Opfikon?

Oui, pour plusieurs raisons. Dans le cadre de la procédure de planification du quartier, les propriétaires fonciers ont été contraints de participer au financement des infrastructures à Glattpark. Avec le commerce des terrains, Opfikon profite des recettes issues des impôts sur les gains immobiliers. Par ailleurs, de nombreuses grandes entreprises domiciliées à Glattpark sont de bons contribuables. Les appartements à Glattpark ne sont également pas donnés. Les personnes qui y habitent peuvent se le permettre et paient des impôts importants. En outre, la capacité fiscale par personne baisse en raison des 7000 habitants supplémentaires. Cela a pour conséquence positive de faire baisser les sommes à verser dans la péréquation financière cantonale. Je ne cache pas non plus les coûts supplémentaires pour la planification et les infrastructures telles que les crèches, les écoles, les contributions au parc d'Opfikon etc., qui doivent être financées mais porteront leurs fruits sur le long terme.

Les auteurs de l'étude de Wüest Partner observent un changement de mentalité dans les villes du fait de la densification. Qu'est-ce que vous abordez autrement que par le passé à Opfikon?

Lors de l'élaboration du concept «Développement urbain 2012+», nous avons sciemment impliqué divers groupes d'intérêts issus de la population. Le recrutement d'urbanistes a permis d'augmenter les connaissances techniques dans l'administration. En outre, le développement urbain et donc également la densification reviennent régulièrement dans les discussions stratégiques, de même que la connexion avec des communes voisines et la ville de Zurich.

À quoi ressemblera Opfikon dans 20 ans?

Je ne suis pas Francesco Kneschaurek et je ne peux donc pas répondre à cette question. Blague à part: Nous dépasserons cette année la barre des 20 000 habitants. Ce chiffre se stabilisera probablement d'ici cinq à dix ans à 25 000 habitants au maximum. Il n'y aura plus beaucoup de nouvelles constructions pour combler les espaces; des bâtiments de substitution en revanche oui. Je n'ose pas prophétiser sur la façon dont l'évolution rapide de la mobilité qui se profile et les nouveaux modèles de travail comme le Home Office se répercuteront sur Opfikon. Mais il devrait s'agir de conséquences positives. Je suis convaincu qu'Opfikon sera bien plus attractive qu'aujourd'hui dans 20 ans.

T H È M E

L'urbanisation vers l'intérieur est une réalité

Les efforts pour développer des lotissements vers l'intérieur portent déjà leurs fruits. Ainsi, la surface de sol occupée par des bâtiments croît désormais moins vite que la population. Les villes et les communes restent précisément sollicitées pour poursuivre une urbanisation vers l'intérieur de qualité élevée.



Jörg Schläpfer

Responsable macroéconomie chez Wüest Partner SA et auteur de l'étude «Urbanisation vers l'intérieur dans les villes»

La superficie occupée par des bâtiments par personne recule pour la première fois depuis des années. L'évolution satisfaisante de cet indicateur clé de l'utilisation efficace des sols résulte d'une part des changements affectant l'économie et la société. En effet, les emplois modernes nécessitent moins d'espace et la tendance à long terme à la croissance de l'espace d'habitation par personne s'est sensiblement réduite. Un autre facteur décisif de cette évolution est le fait que l'on accorde de plus en plus d'importance à l'urbanisation vers l'intérieur dans l'aménagement du territoire. Cela se manifeste de façon exemplaire dans les plans directeurs cantonaux révisés qui consacrent des sections spécifiques à la densification. En outre, ces dernières années, la sensibilisation à cette thématique complexe a progressé chez de nombreux exécutifs politiques et personnels cadres; ils profitent d'expériences qui se multiplient constamment grâce aux nouveaux projets de densification.

«La sensibilisation à cette thématique complexe a progressé chez de nombreux exécutifs politiques et personnels cadres.»

La statistique de la superficie pour les années 2013 à 2018, qui est désormais disponible pour plus de deux tiers des communes suisses, montre que l'urbanisation vers l'intérieur s'intensifie. Dans les communes étudiées, la surface des terrains occupés par des bâtiments s'élève à 217 m² par habitant – ce qui correspond à un recul de 1,9 % par rapport à la dernière statistique de la superficie pour les années 2004 à 2009. Cette évolution est remarquable si l'on songe qu'entre les deux statistiques de la superficie pour les années 1992 à 1997 ainsi

que 2004 à 2009, la surface des terrains occupés par des bâtiments par habitant des mêmes communes augmentait encore de 4,1 %. Le recul a concerné aussi bien les grandes que les petites communes. L'augmentation de la densité s'avère la plus marquée dans les grandes communes d'agglomération ainsi que dans les grandes et moyennes villes-centres.

«La densification ne constitue pas un critère suffisant à elle seule pour une urbanisation vers l'intérieur réussie.»

Facteurs de succès

La densification ne constitue pas un critère suffisant à elle seule pour une urbanisation vers l'intérieur réussie – il convient plutôt de considérer les facteurs suivants: premièrement, l'urbanisation vers l'intérieur doit être poursuivie avant tout à des endroits bien desservis, c'est-à-dire dans des quartiers bénéficiant d'une bonne connexion aux transports publics. Il est possible d'y parvenir en définissant des pôles de développement et des zones de croissance adaptés dans les plans directeurs.

Deuxièmement, précisément dans ces pôles de développement, il faut viser la cohabitation du travail, de l'habitat, de la mobilité et des activités de loisirs par laquelle les espaces publics sont animés à divers moments de la journée. Pour la mettre en œuvre, les villes et les communes peuvent prévoir dans leurs plans de zone davantage de zones mixtes à la place de zones purement résidentielles et de travail. À titre d'alternative, elles peuvent ordonner dans les plans d'aménagement une utilisation commerciale des rez-de-chaussée. Enfin, des fréquences de transports publics élevées et une offre de stationnement suffisante augmentent la probabilité d'installation d'un cabinet médical ou d'un coiffeur avec une forte fréquentation de la clientèle.

Troisièmement, cela requiert une plus grande proximité avec des espaces libres. Ainsi, il convient d'une part de créer des espaces

de compensation qui invitent à la détente avec une qualité de séjour élevée. D'autre part, une gestion stratégique des surfaces des zones publiques est nécessaire afin que les infrastructures puissent être adaptées à la croissance.

Conséquences

La densification va de pair avec la construction de logements supplémentaires afin que davantage de personnes puissent satisfaire leur désir de vivre dans des quartiers disposant de bonnes infrastructures, ouverts à la mixité et diversifiés, et qui sont de ce fait attractifs. Avec la densification, les habitants profitent de trajets courts pour se rendre au travail, de bonnes sources de revenus et de la vie dans un environnement animé à divers moments de la journée. Par ailleurs, l'offre de logements supérieure permet de soulager la demande croissante dans les grands centres. Les nouveaux logements créés répondent généralement à des exigences plus élevées et affichent un meilleur état – même si ces avantages ont un prix: en raison de la qualité élevée des logements nouvellement créés, l'habitat dans les quartiers densifiés se monnaie souvent à un prix supérieur à la moyenne. Les frais de logement dépendent néanmoins du segment de prix dans lequel les nouveaux logements sont classés. L'établissement de plans compacts et la limitation des standards d'équipement permettent de maintenir les prix à un niveau modéré, même dans le logement neuf.

En attirant de nouveaux arrivants, l'urbanisation vers l'intérieur modifie la composition sociodémographique d'un quartier. En règle générale, une densification a pour effet de rajeunir un quartier car les jeunes personnes se sentent plus attirées par un logement dans des centres vivants que les personnes âgées.

Étude

Les résultats décrits proviennent de l'étude «Urbanisation vers l'intérieur dans les villes» (août 2018). L'étude a été réalisée par Wüest Partner pour le compte de l'Union des villes suisses. Elle peut être consultée sous le lien suivant:

www.uniondesvilles.ch

POLITIQUE

Regard sur la session d'automne

La session d'automne est entièrement placée sous le signe du Projet fiscal 17. Après que le Conseil des États a décidé de lier le Projet fiscal à l'assainissement de l'AVS, c'est désormais au Conseil national d'agir.

PF17: la CER-N conserve le deal AVS

La Commission de l'économie du Conseil national avait mené des auditions en juin. L'UVS souligna alors que le projet du Conseil des États – au contraire de la proposition relativement équilibrée du Conseil fédéral – redécalait les charges au détriment des villes et des communes. La baisse prévue de l'imposition des dividendes entraîne des pertes fiscales supplémentaires d'environ 250 millions de francs pour les villes et les cantons. L'UVS et la CDFV réclament par conséquent une correction dans le sens d'un contre-financement suffisant. En outre, il faut une clause communale plus incisive qui garantisse que l'échelon communal participe également aux mesures compensatoires de la Confédération. Dans sa délibération détaillée, la CER-N a suivi dans de nombreux points le Conseil des États, notamment concernant l'association du projet au financement de l'AVS ainsi que l'imposition des dividendes. Les propositions d'autres formes de financement et de division du projet en deux parties n'ont eu aucune chance.

Matériel de soins: coûts supplémentaires

En automne 2017, le Tribunal administratif fédéral a jugé dans deux arrêts que les coûts du matériel de soins ne devaient plus être pris en charge par la caisse-maladie. Cela concerne des objets indispensables, comme les seringues ou les pansements, qui se trouvent sur la Liste des moyens et appareils (LiMA). Au lieu de cela, le matériel devra être indemnisé via le financement dit résiduel. Cela signifie une charge financière supplémentaire pour les organisations d'aide et de soins à domicile publiques et privées et, en ce sens, pour les cantons et les communes. Rien que cette année déjà, cette mesure a entraîné des coûts supplémentaires de 100 millions de francs. Deux motions exigeant du Conseil fédéral qu'il assure une répartition des charges équilibrée dans le financement des soins seront traitées durant la session d'automne. L'Union des villes suisses soutient cette demande.

Accueil extra-familial

Après que le Conseil national a approuvé une prolongation de 4 ans du programme d'impulsion pour l'accueil extra-familial pour enfants et débloqué 125 millions de francs de subventions fédérales, c'est au tour du Conseil des États de statuer. La commission responsable du Conseil des États s'est prononcée en faveur de la poursuite du programme.

Référendum des communes

Une initiative parlementaire du conseiller national Stefan Müller-Altermatt demande l'introduction d'un référendum des communes au niveau fédéral. La CIP-N n'a pas donné suite à cette requête et le projet est maintenant transmis au Conseil national. Du point de vue de l'UVS, l'idée mérite tout à fait un examen mais n'est pas réfléchie jusqu'au bout. Sous sa forme actuelle avec l'objectif de 200 communes dans 15 cantons pour la tenue d'un référendum, le projet sert avant tout aux petites communes. Du point de vue de l'UVS, il faudrait trouver une solution qui tienne également compte des préoccupations des villes. On pourrait notamment envisager un référendum pondéré, comme en connaît notamment le canton de Zurich.

Autocars grandes lignes

Le projet relatif à l'organisation de l'infrastructure ferroviaire fait l'objet d'une procédure d'élimination des divergences. Concernant le point le plus épineux – la question des autocars grandes lignes – la CTT-N recommande à son Conseil avec 14 voix contre 10 de suivre l'orientation du Conseil des États afin d'éviter que les acteurs privés jouent les profiteurs. Une minorité demande, aux côtés du Conseil fédéral, d'autoriser une concurrence minimale par les autocars grandes lignes.

Procédures de consultation

Protection de la nature et du paysage

L'assouplissement des prescriptions de la LPN permet d'élargir le cercle des interventions possibles dans les objets inscrits dans les inventaires fédéraux et d'accorder plus d'importance aux intérêts des cantons. L'UVS adopte dans sa réponse à la CEATE-E une position différenciée car les avis de ses membres ne sont pas uniformes. Le fait que leurs principales revendications aient déjà été satisfaites par la modification de la loi sur l'énergie parle contre le projet. L'assouplissement de la protection des principaux paysages, sites construits et monuments historiques suisses contredit également la volonté populaire. Les nouveaux termes juridiques imprécis et définitions légales lacunaires se heurtent également au rejet.

Critères d'accessibilité de La Poste

Les nouveaux critères d'accessibilité que le Conseil fédéral a proposé pour les services de La Poste rencontrent globalement un écho positif parmi les membres de l'UVS. On se félicite tout particulièrement que la structure du bâti et de l'économie des zones urbaines fortement peuplées soit prise en considération à travers un critère de densité. L'exigence qu'il existe au moins un office ou une agence de poste par tranche de 15 000 habitants ou actifs est majoritairement saluée. De nombreuses villes et communes se déclarent néanmoins en faveur d'une valeur seuil de 10 000 habitants ou actifs. Le dialogue de planification entre La Poste et les cantons ainsi que les précisions apportées lors de la procédure de conciliation rencontrent également l'approbation.

Efficacité de la péréquation financière

L'UVS tire un bilan mitigé du troisième rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière. Elle salue la compensation des ressources en tant qu'instrument efficace d'atténuation des différences cantonales. En revanche, il est selon elle choquant que les charges spéciales qui concernent typiquement les villes ne soient toujours compensées qu'à hauteur de 10 % et même seulement 4 % dans le cas des charges des villes-centres – par rapport aux 30 % pour les charges géo-topographiques.

Autres consultations disponibles sous:
www.uniondesvilles.ch

ACTUALITES

L'UVS dans la ligne de mire

«Culture urbaine – ville de culture»: la Journée des villes à Soleure



La Journée des villes 2018 à Soleure était placée sous le signe de la culture urbaine. Sous la devise «culture urbaine – ville de culture», les quelque 220 délégués et invités de l'Union des villes suisses se sont penchés sur des questions ayant trait à l'importance et à la fonction de la culture urbaine, à son financement, son encouragement et sa préservation. La culture sous toutes ses formes et facettes marque la vie dans les villes et contribue à l'identification ainsi qu'à l'intégration. Mais la culture est également devenue depuis longtemps un facteur important dans la concurrence toujours plus rude entre les sites. La culture est un bien précieux dont il convient de prendre soin, a souligné jeudi le conseiller national Kurt Fluri, président de l'Union des villes suisses et maire de la ville hôte de Soleure dans son allocution de bienvenue à l'assemblée générale de l'UVS. En matière d'encouragement de la culture, les villes suisses jouent aujourd'hui un rôle prépondérant. À l'échelle de la Suisse, environ la moitié de toutes les dépenses liées à la culture concernent l'échelon communal, dont une grande partie les villes.

www.uniondesvilles.ch

L'Union des villes suisses dit oui à l'arrêté fédéral sur les pistes cyclables



L'Union des villes suisses soutient le contre-projet direct à l'initiative vélo qui sera soumis à votation le 23 septembre 2018. Le comité a donné une consigne de vote favorable pour l'«arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres». Avec la modification de la Constitution, les pistes cyclables en Suisse seront mises sur un pied d'égalité en matière de politique des transports avec les chemins et sentiers pédestres. Dans le même temps, la planification, la construction et l'entretien des pistes cyclables restent du ressort des villes, des communes et des cantons. La population augmente constamment dans les zones urbaines. Il est d'autant plus important que la mobilité soit conçue le mieux possible dans les espaces densément peuplés et contribue ainsi à la conservation de la qualité de vie

élevée dans les villes et les agglomérations. Malgré l'engagement accru dans les villes et les agglomérations, de nombreux réseaux de pistes cyclables sont actuellement encore lacunaires. Par conséquent, l'UVS considère comme indiqué d'aborder ces enjeux de façon coordonnée.

www.uniondesvilles.ch

Forum de Lucerne dédié au management dans l'administration publique



Le 22 novembre 2018, les responsables des exécutifs et de l'administration se rencontreront pour la cinquième fois au Forum de Lucerne dédié au management dans l'administration publique. Le forum est placé depuis cette année sous le patronage de l'Union des villes suisses et se consacre au thème «Leadership dans la politique et l'administration – organiser au lieu d'administrer!». Les villes et communes, les cantons et la Confédération sont dirigés par des organes collégiaux dont les membres doivent se faire réélire et appartiennent à différents partis. Les cadres dans l'administration doivent assumer leurs responsabilités bien que les priorités politiques évoluent constamment. Comment dans ces circonstances particulières les membres des exécutifs peuvent-ils donc diriger de façon visionnaire et efficace? Le forum abordera cette question et d'autres encore.

www.hslu.ch/lmf (en allemand)

Répercussions des prescriptions légales sur les villes et les communes



Les messages du Conseil fédéral doivent désormais montrer également les répercussions individuelles et financières d'un projet de loi sur la Confédération, les cantons et les communes. Il faudra aussi présenter les modalités du financement et le rapport entre les coûts et l'utilité. Ainsi en a décidé le Parlement lors de la session d'été dans le cadre d'un projet global relatif à la loi sur le Parlement. La nouvelle disposition à l'article 141 devrait conduire à ce que les répercussions pour les villes, les territoires urbains et les agglomérations soient représentées de façon spécifique et plus substantielle qu'à l'heure actuelle. L'Union des villes suisses considère qu'il faut saluer cette mesure.

Brèves

Plateforme dédiée à la densification

L'association suisse pour l'aménagement du territoire «EspaceSuisse» – jusqu'ici VLP-ASPAN – a lancé une plateforme internet qui se consacre entièrement à l'urbanisation vers l'intérieur et à la densification.

www.densipedia.ch

Guide très large bande

Les connexions haut débit sont les faisceaux nerveux de la société d'information. Que ce soit pour internet, la télévision haute définition ou d'autres services: sans raccordement à une connexion haut débit performante, les communes, les régions et les cantons pourraient avec le temps se retrouver à la traîne. Les décideurs politiques sont sollicités pour prendre l'initiative. Le nouveau site web treslargebande.ch sert de boussole dans la jungle des possibilités technologiques. Les informations sont mises à disposition par un groupe de travail composé d'associations – parmi lesquelles l'UVS – et d'autorités fédérales en collaboration avec des représentants de l'industrie.

www.treslargebande.ch

Plateformes d'économie du partage

Les plateformes proposant des logements, avec à leur tête Airbnb, sont sujettes à controverse. Une étude de l'Office fédéral du logement OFL décrit différentes formes du partage d'hébergements. Deux scénarios explorent comment le phénomène pourrait évoluer et quelles recommandations d'action peuvent en être tirées pour la politique.

www.ofl.admin.ch

Parrainages de sites contre le littering

Le littering détériore la qualité de vie, entraîne des coûts de nettoyage supérieurs et nuit à l'image d'un lieu. Afin d'améliorer cette situation, les communes et les villes peuvent organiser des projets de parrainage de sites. Dans le cadre d'un projet, des «parrains de sites» assument la responsabilité d'une zone définie, qu'ils nettoient régulièrement. Avec «My parrainage de site», IGSU met à disposition un instrument gratuit.

www.igsu.ch

Agenda

Union des villes suisses UVS

- 30 octobre 2018** **Colloque d'automne Réseau Quartiers Vivants** à Berne
Informations: Julia Imfeld, téléphone 031 356 32 32, netzwerk@lebendige-quartiere.ch
- 5/6 septembre 2019** **Journée des villes 2019** à Coire
Informations: Christina Grab, téléphone 031 356 32 32, info@staedteverband.ch

Sections de l'Union des villes suisses

- 7 septembre 2018** **Colloque de la Conférence des directrices et directeurs des finances des villes «L'évolution démographique, un défi pour les finances communales»** à Berne
Informations: www.ksfd.ch
- 16 novembre 2018** **Conférence d'automne de l'Initiative des villes pour la politique sociale** à Sion
Informations: Katharina Rüegg, téléphone 052 267 59 57, info@staedteinitiative.ch

Divers

- 21 septembre 2018** **Forum du logement d'utilité publique** à Bâle
Informations: www.forum-wohnen.ch
- 3 octobre 2018** **Symposium du Gurten «chaos en sous-sol» - Association suisse des géologues** à Berne (patronage: UVS)
Informations: www.chgeol.org
- 7 novembre 2018** **Cérémonie d'ouverture Swissdidac & Worlddidac 2018** à Berne (patronage: UVS)
Informations: www.swissdidac.ch
- 14 novembre 2018** **19^e Colloque asut - Future Mobility - Les porteurs et les portés** à Berne (patronage: UVS)
Informations: www.asut.ch
- 14 novembre 2018** **digma-Tagung zum Datenschutz 2018** à Zurich (Patronat: SSV) (en allemand)
Informations: www.digma.ch
- 22 novembre 2018** **5. Luzerner Management Forum** à Lucerne (Patronat: SSV) (en allemand)
Informations: www.hslu.ch/lmf
- 17 janvier 2019** **Save-the-Date - Promotion Santé Suisse: 20^{ème} Conférence nationale sur la promotion de la santé « Les villes et les communes au coeur de la santé »** (patronage: UVS)
- 10 - 11 avril 2019** **Save-the-Date - Congrès stratégique Smart Suisse** à Bâle (patronage: UVS)
Informations: www.smartsuisse.com

Impressum

Éditeur: Union des villes suisses UVS, Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
Rédaction: Renate Amstutz, Barbara Brechbühl, Marius Beerli, Karin Christen, Nadja Huonder, Julia Imfeld, Carol Mauerhofer, Maja Münstermann, Paul Schneeberger, Martin Tschirren;
traduction: proverb; Photos: Rolf Siegenthaler; page 1: mäd; page 2: mäd; page 3: mäd.
Téléphone: 031 356 32 32, www.uniondesvilles.ch
Abonnement à focus: info@uniondesvilles.ch